



SAINT LUB'INFOS

N°48 - Décembre 2014



Madame, Monsieur,

Comme vous pouvez le constater en vous promenant dans la commune, les semaines se sont écoulées et de nombreux dossiers et chantiers ont été entamés, poursuivis ou aboutis.

Les premières maisons du Val des Jonquilles sont sorties de terre ; le béliet hydraulique à nouveau en fonctionnement fait désormais officiellement partie du patrimoine local et l'on en parle bien au-delà ; un plan du village et de ses hameaux accueille touristes et promeneurs ; les locaux communaux s'agrandissent ; l'entretien de notre village ne cesse de s'améliorer («Paris ne s'est pas fait en un jour»), ... et les projets ne manquent pas. Vous découvrirez au fil des pages de nombreuses informations concernant la vie de St Lubin mais pas seulement.

L'équipe municipale est ravie d'avoir accueilli un nouvel employé communal début septembre, Guillaume Raignier. Nous comptons sur vous pour lui réserver le meilleur accueil.

Un grand merci à nos trois «bricoleurs» pour avoir agrémenté la place Michaux d'un superbe petit chalet de Noël face à la boulangerie et aux enfants de l'école et des assistantes maternelles pour avoir fabriqué les décorations qui l'embellissent.

Nous vous attendons nombreux pour vous présenter nos vœux le vendredi 9 janvier et vous souhaitons, en attendant, d'excellentes fêtes de fin d'année.

Didier Pigoreau, votre Maire, et le conseil municipal.



SOMMAIRE

P. 2 > 5	Vie de la commune
P. 6 & 7	Vie scolaire
P. 8 & 9	Environnement
P. 10 & 11	CIAS du Blaisois
P. 12	Infos municipales

NOTRE PATRIMOINE

Le 18 octobre dernier le **bélier hydraulique a été inauguré** !

Et c'est sous une météo clémente et un soleil radieux que de nombreuses personnes et personnalités ont assisté aux explications de monsieur Alain Proust (mécanicien des moulins) et découvert le site et le fonctionnement d'un tel mécanisme. Ce projet a été passionnant à monter, à défendre et à suivre. Les employés municipaux se sont également beaucoup investis pour favoriser l'avancement du chantier, en améliorer l'accès et désormais embellir ses abords.

Des dépliants explicatifs sont à votre disposition à la mairie et chez nos commerçants, n'hésitez pas à les prendre et à faire découvrir un tel patrimoine à votre entourage.

Un peu d'histoire :

L'un des frères de Montgolfier, Joseph, s'est penché sur le phénomène engendré par l'interruption soudaine du débit d'un liquide. L'onde de choc qui en découle est souvent violente et endommage les canalisations non protégées. Joseph eut l'idée de détourner cet effet dit « coup de bélier » et déposa le brevet d'une pompe autonome, efficace, rustique, économique et écologique (bien qu'à l'époque, ce terme n'était pas au goût du jour...). Pompe qu'il appelle bélier, à cause du bruit et de la puissance du coup. Cette invention sera commercialisée et connaîtra son âge d'or entre 1870 et 1900. Les béliers de marque Bollée, Mangin, Pilter ou autres alimentaient en eau parcs, jardins, domaines seigneuriaux... Bien sûr, après la seconde Guerre Mondiale, les plans d'électrification et d'adduction d'eau sonnent le glas de cette machine pourtant quasi inusable...



NOS EQUIPEMENTS

LOCAUX TECHNIQUES

En allant vous promener dans le bois des Rochettes, ou en empruntant un des chemins qui mènent au bélier hydraulique, vous découvrirez l'avancée des travaux de l'extension des locaux techniques derrière le centre d'intervention des pompiers. Toute l'armature métallique et la charpente sont posées. Sans contre-temps l'achèvement des travaux est prévu pour le printemps.



NOUVELLE ENTRÉE

Le portail de la future entrée de l'école par le Val des Jonquilles est posé. Les travaux du porche permettant d'attendre à l'abri seront réalisés à partir de janvier. Pour une ouverture aux parents, enfants, enseignants et personnels dès que possible !



À L'ÉCOLE

Pendant les congés d'été des aménagements ont été apportés dans les classes de maternelle et la garderie a été entièrement repeinte.

BREVES

Tous les bancs publics de la commune sont en train d'être changés ou restaurés et de nouveaux sont installés à côté de l'aire de jeux et de la fontaine du bélier hydraulique.

Un porte-vélo a été posé à la porte de la boulangerie pour que les enfants puissent garer leur «véhicule» en toute sécurité, et il est fréquemment utilisé depuis.

Dans un souci de sécurité un miroir de circulation a été installé en bas de la rue du stade.

A savoir : Il est interdit de laver les véhicules et tous engins à moteur sur la voie publique (article 90 du règlement sanitaire départemental type, selon la circulaire du 9 août 1978) ou sur votre propriété si l'eau et les produits nettoyants qui l'accompagnent s'évacuent dans les caniveaux qui ne doivent recevoir que les eaux de pluie dans un souci de protection des nappes phréatiques et des cours d'eau !

Un plan de la commune est installé à l'entrée du bourg, en bordure de route et à proximité de l'aire des camping-cars avec au verso toutes informations concernant le bélier hydraulique, directement visibles par les touristes.

Une surprise à l'école...

Au retour des congés d'automne les petits élèves de maternelle ont été ravis de se voir remettre de nouveaux vélos, tricycles et draisinées. C'était Noël avant l'heure !



Nos amis les animaux

DEJECTIONS CANINES, une affaire de civisme !



L'espace public est un espace "collectif" que nous devons tous respecter quelles que soient nos activités : promenades, loisirs, commerce... **Rappel** : il est interdit de laisser divaguer les chiens, et toutes les personnes promenant leur(s) compagnon(s) à quatre pattes doit faire preuve de civisme et donc ramasser leurs déjections que ce soit sur les trottoirs, les parkings ou les espaces verts (stade !)

DU COTE DES ASSOS

VOTRE ASSOCIATION 100% EN LIGNE :

L'objet de l'association qui s'élargit ? Un nouveau trésorier ? Une nouvelle adresse ? La fin de l'aventure ? Désormais, les démarches de modification et de dissolution peuvent se faire sur internet. Tout comme la démarche de création, accessible en ligne depuis 2012.

Une adresse simple et rapide :
www.compteasso.service-public.fr

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AMAP TERRES DE CISSE

aura lieu le **vendredi 9 janvier 2015 à 19 heures** à la salle des fêtes d'Orchaise.

Si vous êtes intéressés, vous pouvez vous rendre tous les vendredis, sur le lieu de distribution à Orchaise, de 18 heures à 19H30. Les producteurs présents répondront à vos questions.

www.amap-terresdecisse.fr

L'ASSOCIATION DE PARENTS D'ÉLÈVES DE SAINT-BOHAIRE ET DE SAINT-LUBIN

C'est une association indépendante, sans étiquette politique qui prépare tout au long de l'année des manifestations. Les actions menées par l'APE permettent de soutenir financièrement les activités, les sorties initiées par les enseignants. Elles favorisent également la création de liens entre familles et enfants hors de l'école.

Après la fête de Noël, avant le carnaval et la fête de l'école au mois de juin, l'APE renouvellera l'opération tant attendue, « Un croissant pour l'école », courant février, qui consiste à prendre les commandes au préalable et venir vous les livrer par la suite. Les enfants participent également à la prise de commande avec les adultes ce qui favorise très fortement les liens intergénérationnels. Cette manifestation est rendue possible grâce à la précieuse collaboration de la boulangerie Bruno Gaveau de Saint-Lubin.

COMITE DES FETES

TROIS DATES À RETENIR : **Samedi 10 janvier** - soirée moules frites
dimanche 15 mars : randonnée pédestre / **samedi 20 juin** : brocante

VIE DE LA COMMUNE ET DES HABITANTS

11 NOVEMBRE 2014

Cette année, les cérémonies commémoratives du 11 novembre étaient marquées par l'anniversaire du début de la première guerre mondiale. Est-ce la seule raison, ou pas, en tout état de cause de nombreux enfants étaient présents pour entourer et accompagner les anciens combattants et entonner la Marseillaise au Monument aux morts et au cimetière !



Ce fut également l'occasion pour la conseillère générale Béatrice Amossé «d'épingler» Philippe Prudhomme, caporal-chef, pour 25 ans de service au sein des sapeurs pompiers volontaires !

LES POMPIERS DE ST LUBIN RECRUTENT !

La journée s'est terminée par le repas offert à nos aînés, aux employés communaux, aux pompiers et aux présidents d'associations dans une ambiance amicale, chaleureuse et... dansante ; le plus important étant la présence des deux doyens de l'assemblée, Gastonne Monnereau et Georges Pigureau !



CONVENTION AVEC LE SDIS 41



Vendredi 14 novembre, une convention a été signée entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loir-et-Cher et la mairie de Saint-Lubin-en-Vergonnois représentée par M. Didier Pigureau, Maire.

Cette convention permet ainsi à l'agent territorial Guillaume Raignier, embauché le 15 septembre 2014 qui est également sapeur pompier volontaire au Centre d'intervention de St Lubin, de partir en intervention quand cela est nécessaire sur son temps de travail sans entraver sa mission au sein de la commune. Grâce à cela, il peut bénéficier de jours de formation nécessaires à son activité de sapeur-pompier volontaire en dehors de ses jours de congés.



Pour information, à ce jour, 122 agents territoriaux travaillant dans 74 communes et intercommunalités du département ou départements limitrophes bénéficient de ce partenariat qui contribue à assurer la continuité des secours sur l'ensemble du département mais aussi au développement et à la pérennité de l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires qui offrent de leur temps à leurs concitoyens.

L'ADMR, UNE AIDE À DOMICILE POUR TOUS ET À TOUT ÂGE !

Facilitez-vous la vie : L'ADMR du Blaisois et environs est une association sans but lucratif au service des personnes, qui regroupe 2 maisons des Services ADMR : Blois et Vineuil.

Depuis près de 70 ans, elle facilite la vie quotidienne de tous : les personnes âgées, handicapées, les familles, les célibataires, ... grâce à ses services de ménage, repassage, aide à la personne, Equipe Mobile Alzheimer (EMA), garde d'enfants à domicile, transport accompagné, ...

L'ADMR recherche des BÉNÉVOLES

En complément des équipes salariées, pour effectuer des visites de courtoisie, développer le lien social, rompre l'isolement des personnes âgées, handicapées, participer à la gestion de l'association locale ADMR, à l'animation locale des communes, ...

MAISON DES SERVICES ADMR
10 rue Claude Bernard . 41000 BLOIS
Tél. 02 54 70 13 00
E-mail : ms-blois@fed41.admr.org



LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS : C'EST INTERDIT !

Attention : en cas de non-respect du Règlement Sanitaire Départemental (RSD) - article 84 - une contravention de 450 € peut être appliquée pour un particulier (article 131-13 du nouveau code pénal). Au-delà des possibles troubles du voisinage générés par les odeurs et la fumée, ainsi que des risques d'incendies, le brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants en quantités importantes dont les particules, qui véhiculent des composés cancérigènes comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) notamment.



Particuliers, collectivités, entreprises sont concernés.

La combustion à l'air libre des déchets verts est peu performante et pollue d'autant plus que les végétaux sont humides.

En outre, la toxicité des substances émises peut être accrue quand sont associés d'autres déchets comme des plastiques ou des bois traités.

Attention les incinérateurs de jardin ne sont pas une solution et polluent également.

L'entretien du jardin pour un particulier génère des déchets verts que l'on estime en moyenne en France à 160 kilos par personne et par an. Pour s'en débarrasser, 9 % des foyers les brûlent, ce qui représente près d'un million de tonnes de déchets verts brûlés à l'air libre. (source ADEME).

NE BRÛLEZ PLUS VOS DÉCHETS VERTS, VALORISEZ LES !

Des solutions alternatives adaptées à vos besoins et plus respectueuses de la qualité de l'air existent.

Déchets visés : tontes de pelouse, taille de haies, feuilles mortes, résidus d'élagage et de débroussaillage, déchets d'entretien de massifs et autres déchets végétaux issus de parcs et jardins... en mélange ou pas avec d'autres déchets.

LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE

tontes de pelouse et feuillages peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes... pour se transformer en amendement de qualité pour vos plantes. VALECO peut mettre à votre disposition des composteurs, renseignez-vous 02 54 74 62 53.

LE BROUAGE ET LE PAILLAGE

petits et gros branchages broyés constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager.

Le paillage conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes.

Autre astuce, la tonte mulching, elle permet de laisser l'herbe finement coupée sur place.

LA DÉCHÈTERIE

vous pouvez également y déposer vos déchets verts ils y seront valorisés. 250 déchèteries couvrent la région Centre soit 99,5 % de la population. (source enquête collecte ADEME 2011).

Retrouvez plus d'informations et d'outils pédagogiques sur : www.centre.ademe.fr



Le PACT est une association implantée dans le Loir et Cher depuis 55 ans et dont l'objectif est de renforcer la cohésion sociale en favorisant l'accès pour tous à un logement décent et adapté.

Ainsi, le PACT accompagne sur tout le territoire départemental :

- ⇒ En lien avec les travailleurs sociaux référents, des ménages en difficultés de logement en facilitant leur intégration dans un logement décent de droit commun ou en proposant lui-même un relogement dans son parc ou le cadre de sous location.
- ⇒ les personnes propriétaires de leur logement et rencontrant des difficultés pour s'y maintenir : logements dégradés ou énergivores, logements devenus inadaptés à la perte d'autonomie. Pour cela, le PACT bénéficie d'un agrément préfectoral et propose un accompagnement global sur le plan technique, administratif et financier. Cet accompagnement s'effectue dans le cadre de conventions avec le Conseil Général et les principales caisses de Retraite pour la prise en charge partielle ou totale de cette mission.

Concernant les travaux liés à la perte d'autonomie (salle d'eau, circulation intérieure, accès au logement...), le PACT intervient principalement auprès de personnes retraitées. Après une visite conseil à domicile, le PACT propose un projet permettant de respecter les besoins de l'occupant et les perspectives à long terme et établit un plan de financement prévisionnel du projet après réception des devis des entreprises. Ensuite, il se charge de déposer les dossiers auprès des organismes financeurs (ANAH, Conseil Général, Caisses de Retraite, Communautés de communes...) et en assure le suivi jusqu'à la fin du projet.

Vous pouvez vous renseigner directement auprès de Mme LANOE, Conseillère Habitat du PACT
par téléphone au 02.54.55.51.18. ou par mail (clanoe@pact41.fr)

DÉPISTAGE ORGANISÉ DU CANCER DU SEIN

Le cancer du sein est à la fois le plus fréquent et le plus meurtrier des cancers chez la femme. En 2012, en France on estimait le nombre de nouveaux cas de ce cancer à 48 800 ; 1 femme sur 8 sera confrontée au cancer du sein au cours de sa vie.

Pour tout renseignement, contactez l'ADOC 41 au 02 54 43 67 26
Tour de consultation
3 rue Robert Debré
41260 LA CHAUSSÉE SAINT VICTOR



LES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES

« Pour cette rentrée scolaire, une lourde tâche attendait les communes avec la mise en place des rythmes scolaires :

- répartition des horaires
- choix des activités et des intervenants
- achat de matériels
- modification des horaires de transport
- assurer un transport pour les enfants fréquentant le centre de loisirs de Saint-Sulpice-de-Pommeray après la classe du mercredi.



Vous trouverez ci-après une description de cette nouvelle organisation.

Et nous sommes toujours en phase d'expérimentation !!

Les membres du SIVOS, les maires des deux communes et moi-même, peuvent, sur rendez-vous, répondre à toutes questions ou suggestions que vous pourriez avoir.

Bonnes fêtes et bonne année 2015 à tous. »

Le président du SIVOS
Jean-Michel GUILLOT

CE QUI A CHANGE A ST LUBIN & A ST BOHAIRE

	St Bohaire	St Lubin
Accueil du matin : la garderie communale payante, est ouverte de	7h30 jusqu'à 8h30	7h30 jusqu'à 8h35
Le personnel SIVOS assure ensuite une surveillance des enfants de	8h30 à 8h35	8h35 à 8h50
Jusqu'à l'heure de début des cours, ce sont les enseignants qui effectuent la surveillance des élèves.		
Le matin, la classe débute à et s'achève à	8h45 11h45	9h00 12h
L'après-midi, excepté le mercredi, le temps d'enseignement débute à et finit à	13h25 - 14h55 le lundi - 16h25 le mardi - 15h40 le jeudi et vendredi.	13h30 - 16h30 le lundi - 15h00 le mardi - 15h45 le jeudi et vendredi. Tous les jours 15h45, pour les maternelles
Le temps de cantine est de	11h45 à 13h25	12h à 13h30
Temps d'Activités Périscolaires (TAP)	les lundis de 14h55 à 16h25 les jeudis et vendredis de 15h40 à 16h25	les mardis de 15h à 16h30 les jeudis et vendredis de 15h45 à 16h30 15h45 à 16h30 tous les jours pour les maternelles (sauf mercredi)
Accueil du soir : la garderie communale payante est ouverte de	16h25 jusqu'à 18h30	16h30 jusqu'à 18h30
Accueil du mercredi midi : la garderie est gratuite et est assurée par un personnel du SIVOS jusqu'à 12h30.		

LES ANIMATEURS DES TAP

Le personnel du SIVOS

propose aux enfants un temps récréatif, des jeux de société, des jeux collectifs, des activités créatives et d'arts plastiques, de la lecture à la bibliothèque...



MARYLINE DEROUET
à ST-BOHAIRE
Grande section et moitié des CP



PASCALE GRUET
à ST-LUBIN
Maternelle
+ accompagnatrice bus le matin



MONIQUE DELORY
à ST-BOHAIRE
CE2 et moitié des CE1
+ accompagnatrice bus le soir



AMÉLIE PAPIN
à ST-LUBIN
Maternelle



NATHALIE VEZIN
à ST-BOHAIRE
Moitié des CP et moitié des CE1



PAULINE RANDUINEAU
à ST-LUBIN
Maternelle
+ accompagnatrice bus le
mercredi midi



MARTINE FERMÉ à ST-LUBIN
CM1 et CM2

Les intervenants extérieurs pour les deux écoles



NICOLAS MOLLET
Association du Tennis Club de St
Bohaire
à ST-BOHAIRE et ST-LUBIN



FRANCK DESBOUIGES
Professeur de musique
à ST-BOHAIRE et ST-LUBIN



MIREILLE VIGÉ
Couturière
à ST-BOHAIRE et ST-LUBIN



Association Rugby Club de Blois
à ST-BOHAIRE et ST-LUBIN



LE TERRITOIRE MOYEN DU SYNDICAT MIXTE VAL-ECO

LA REDUCTION DES DECHETS SUR LE BLAISOIS

Notre production de déchets a doublé en 40 ans. Nos poubelles débordent, et cette situation n'est plus tenable.

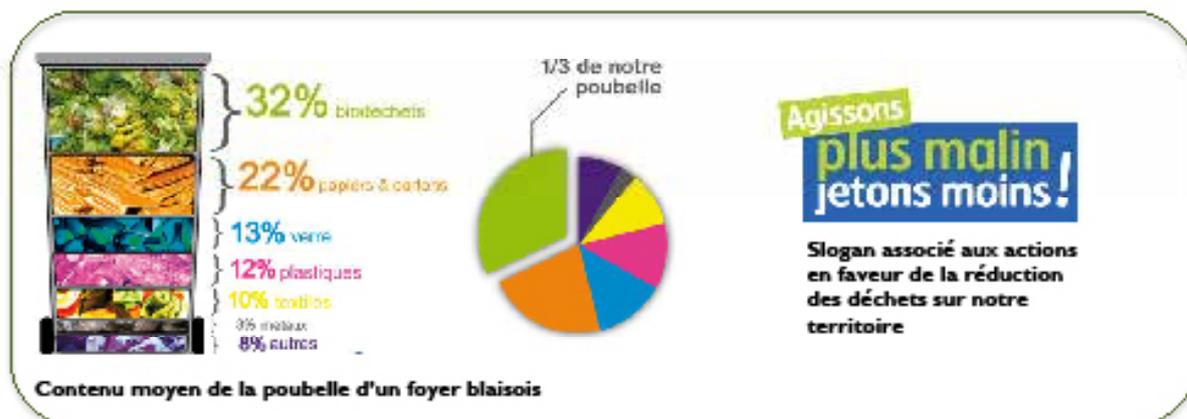
Un habitant du blaisois produit aujourd'hui environ 240 kg d'ordures ménagères, 61 kg de collecte sélective, et apporte près de 315 kg de déchets par an en déchèterie.

Depuis plusieurs années, nous prenons l'habitude de trier nos déchets. Ce geste éco citoyen est indispensable afin de préserver les ressources naturelles, mais il n'est plus suffisant. Actuellement, tous les déchets ne sont pas concernés par le recyclage, aussi nous devons absolument éviter de générer des déchets.

La prévention des déchets : qu'est-ce que c'est ?

La prévention est donc complémentaire du recyclage. Tandis que le recyclage permet de gérer au mieux les déchets existants du quotidien, la prévention des déchets vise à éviter de les produire.

VAL-ECO, Syndicat mixte de collecte et de traitement des déchets du Blaisois, s'est engagé auprès de l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie), à réaliser et mettre en œuvre son Programme local de prévention des déchets sur le blaisois (58 communes), en partenariat avec Agglopolys, dans le but de réduire la quantité de déchets ménagers et assimilés sur le territoire, de 7% par habitant d'ici 2017.



Ainsi, par des gestes préventifs simples, comme boire l'eau du robinet, apposer un stop pub sur sa boîte aux lettres, composter, ou bien encore déposer ses piles et habits usagés dans des bornes spécifiques réparties sur le territoire, chacun d'entre nous peut agir afin de limiter au quotidien sa production de déchets.

Par l'achat de produits générant peu ou pas de déchets, ou en faisant le choix du réutilisable plutôt que du jetable, nous participons efficacement à la réduction des déchets.

Alors pensons-y tous les jours, car chaque geste compte !

Pour en savoir plus sur les actions du programme local de prévention des déchets du blaisois, contactez VAL-ECO au 02 54 74 62 53 ou connectez-vous sur www.valeco41.fr

AUTOUR DE LA CISSE



Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse

2009-2014 : un premier contrat de bassin riche en travaux



Le premier contrat de bassin a permis la réalisation de nombreux travaux dans 10 thématiques d'actions différentes et regroupe plus de 200 projets, le tout pour une dépense globale de 6.7 millions d'euros.

<p>Action n°1 : réduction des pollutions d'origines agricoles</p> <p>Dépense : 3.1 millions €</p>	<p>Action n°2 : 0 pesticides dans les villes & villages</p> <p>Dépense : 182 371 €</p>	<p>Action n°3 : réduction pollutions domestiques diffuses</p> <p>Dépense : 593 000 €</p>	<p>Action n°4 : réduction pollutions domestiques ponctuelles</p> <p>Dépense : 875 618 €</p>	
<p>Action n°5 : restauration & entretien de cours d'eau</p> <p>Dépense : 1.4 millions €</p>	<p>Action n°6 : lutte contre les ragondins</p> <p>Dépense : 5022 €</p>	<p>Action n°7 : récupérations eaux pluviales</p> <p>Dépense : 10 800 €</p>	<p>Action n°8 : lutte contre les inondations</p> <p>Dépense : 132 050€</p>	<p>Action n°9&10 : animation-communication</p> <p>Dépense : 384 863€</p>

2015-2020, 5 nouvelles années pour améliorer le bon état des cours d'eau.

Le bilan du premier contrat montre que si certaines actions ont eu un réel impact sur l'état écologique de la Cisse, d'autres semblent plus anecdotiques. Il est donc nécessaire pour les 5 prochaines années de recentrer les actions afin de répondre au contexte réglementaire qui prévoit le retour du bon état écologique d'ici 2021 ou 2027 selon les affluents.

De manière générale, il semble que la communication et la sensibilisation soient les clés de voûtes dans le changement des mentalités et des pratiques. La mise en place de chantiers écoles lors du premier contrat a permis aux riverains en général, et aux plus jeunes en particulier de comprendre et connaître la rivière, le premier pas vers le respect et la protection de nos cours d'eau.



Une trentaine de chantier école ont été réalisés sur le bassin de la Cisse lors du premier contrat, permettant aux riverains de redécouvrir leur cours d'eau.

Pour tout renseignement complémentaire ou pour des questions liées à la gestion des cours d'eau, n'hésitez pas à contacter le Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse via les coordonnées ci-dessous.

Coordonnées du délégué de la commune : **Didier Bouin**

Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse / Président : J.L. Slovak / 4 rue BAILLI 41 190 HERBAULT

Secrétariat : 02.54.46.25.78 – smbcisse@orange.fr / Technicien de rivières : 06.46.67.49.68 – vahe-smbcisse@orange.fr

Vallée de la Cisse

Plus d'infos sur www.vallee-de-la-cisse.fr !

Au fond des bois, sortez drapeaux, écoutez fanfare, souvenez-vous de ceux qui sont venus s'entraîner aux Sablonnières, en forêt de Blois. La mémoire de l'Allée des soldats : ces centaines de jeunes militaires creusant des tranchées il y a cent ans, avant de partir au front, ainsi que celle du garde forestier Henri Perthuisot et de son fils mort au combat vont revivre.

L'association « Vallée de la Cisse » et ses dix-huit communes vous invitent à marquer l'événement en présence des autorités civiles et militaires actuelles **samedi 10 janvier 2015 à 11 heures, Les Sablonnières à Chambon/Cisse.**

Le CIAS du Blaisois

de multiples services pour les habitants de Saint-Lubin-en-Vergonnais

♦ Services aux seniors

♦ L'aide à domicile :

Le service d'aide à domicile permet aux bénéficiaires d'être aidés dans leurs tâches quotidiennes et activités de la vie courante : entretien courant du logement, courses, préparation des repas, aide aux démarches administratives, accompagnement relationnel (promenade, animations...), etc.

1/ L'aide à domicile prestataire : Le CIAS du Blaisois est l'employeur de l'aide à domicile qu'il rémunère directement. Cette solution dispense le bénéficiaire de toutes les obligations et responsabilités relatives à la fonction d'employeur.

2/ L'aide à domicile mandataire : Le bénéficiaire est l'employeur de l'aide à domicile, avec toutes les obligations juridiques qui en découlent. Le CIAS du Blaisois accompagne et conseille le bénéficiaire dans sa fonction d'employeur.

→ Vous pouvez contacter le service au 02 54 57 41 20 ou sur www.ciasdublaisois.fr

♦ La livraison de repas à domicile :

Les personnes handicapées ou de plus de 60 ans peuvent bénéficier de livraisons de repas à domicile, ponctuellement ou de façon régulière. Peuvent être livrés le repas du midi (+potage) uniquement, le repas du soir uniquement ou le repas du midi et du soir. Les tarifs sont dégressifs selon les revenus.

→ Vous pouvez contacter le service au 02 54 57 41 20 ou sur www.ciasdublaisois.fr

♦ Les foyers-résidences :

Les foyers-résidences sont des établissements d'habitat collectif destinés aux personnes à la retraite ou en pré-retraite, valides et autonomes. Non médicalisés, les foyers-résidences sont idéaux pour les personnes qui n'ont plus envie de vivre chez elles, par solitude ou insécurité, mais qui sont attachées à leur indépendance. Restauration et animations y sont assurées.

→ Vous pouvez contacter le service au 02 54 57 41 20 ou sur www.ciasdublaisois.fr

♦ L'hébergement temporaire :

Les foyers-résidences peuvent vous accueillir temporairement sur une période allant d'une nuit à trois mois. Absence temporaire des aidants, sentiment de solitude passagère ou sortie d'hospitalisation sont autant de raisons de découvrir la vie en foyer !

→ Vous pouvez contacter le service au 02 54 57 41 20 ou sur www.ciasdublaisois.fr

♦ Les foyers-restaurants

Les restaurants des foyers sont ouverts aux retraités de Valaire pour le déjeuner. Et si les personnes ne peuvent pas se déplacer, un service de transport est proposé aux habitants : un accompagnateur vient les chercher à domicile et les reconduit, chez elles, après le repas.

→ Vous pouvez contacter l'accompagnateur : 08 74 95 32 96

♦ Les animations seniors

Le CIAS du Blaisois a pour objectif de lutter contre l'isolement des retraités en organisant des rencontres favorisant la mixité des âges. Ainsi, il propose des excursions, des voyages, des thés dansants, des actions intergénérationnelles, la participation à des événements locaux, etc.

→ Vous pouvez contacter le service au 02 54 45 54 70 ou sur www.ciasdublaisois.fr

♦ L'accueil de jour Alzheimer

L'accueil de jour « La Chrysalide », situé à Vineuil, s'adresse aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'un trouble apparenté, sans limite d'âge. Cette structure a deux objectifs : accueillir et resocialiser les patients, mais aussi soulager les aidants familiaux, qui vivent cette maladie au quotidien.

→ Vous pouvez contacter le service au 02 54 45 54 80 ou sur www.ciasdublaisois.fr

CIAS du Blaisois
Centre Intercommunal d'Action sociale

4 rue des Cordeliers - BP 79 - 41004 Blots Cedex
Tél. 02 54 57 41 20 - Fax 02 54 56 11 96
cias@ciasdublaisois.fr - www.ciasdublaisois.fr

Le CIAS du Blaisois

de multiples services pour les habitants
de Saint-Lubin-en-Vergonnois

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Blaisois anime une action générale de prévention et de développement social sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Blois - Agglopolys.

Il développe plusieurs actions :

- ▶ Actions d'aide et d'insertion
- Gestion d'un centre social : La Chrysalide
- ◆ Services aux seniors

Vous trouverez ci-dessous les prestations proposées dans votre commune.

▶ Actions d'aide et d'insertion

Le CIAS du Blaisois accompagne les personnes en difficulté, seules ou en couple, sans enfant mineur à charge (le Conseil Général recevant les personnes avec enfant mineur).

- ▶ Accompagnement par des travailleurs sociaux : aide aux démarches, recherche de logement, accès aux soins, secours financiers, etc.
- ▶ Ouverture de droits au Revenu de Solidarité Active (RSA) et accompagnement des allocataires dans leur démarche d'insertion.
- ▶ Mise à disposition d'hébergements d'insertion et d'urgence et interventions auprès des sans-abri.

Les permanences de Blandine Viaud, assistante sociale, près de chez vous :

- A Villebarou : tous les 1^{ers} et 3^{èmes} mardis du mois de 9h30 à 12h, à la mairie.
- A Blois : au CIAS du Blaisois, 4 rue des Cordeliers.
- Dans votre mairie ou à domicile, sur rendez-vous.

→ Vous pouvez contacter le travailleur social au 02 54 57 41 84 ou sur www.ciasdublaisois.fr

■ Le centre social La Chrysalide :

La Chrysalide, située à Vineuil, propose des activités régulières (maquette, déco-meubles, diététique, etc.) ou plus ponctuelles (activités vacances, fête du centre, etc.) pour tout public. Des partenariats permettent également de mettre en place, dans les locaux ou sur les communes, des actions culturelles ou de loisirs telles que : Graine de lecteur, ludothèque mobile, animations ou expositions thématiques...

La Chrysalide vous propose également de rejoindre son réseau d'échanges réciproques de savoirs (RERS). Cet ensemble, composé de personnes toutes offereuses et demandeuses de savoirs, est gratuit et ouvert à tous. L'occasion pour tous de s'enrichir et de rencontrer de nouvelles personnes !

Horaires d'ouverture : Le lundi de 10h à 12h et de 14h à 17h, le mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h45.

Adresse : 13 rue des écoles, 41350 Vineuil

→ Vous pouvez contacter La Chrysalide au 02 54 45 54 70 ou sur www.ciasdublaisois.fr

→ Vous pouvez vous procurer le programme en mairie ou sur demande.

INFOS MUNICIPALES

ELECTIONS DEPARTEMENTALES

Les dates retenues pour ce scrutin sont le **dimanche 22 mars 2015** pour le premier tour, et le **dimanche 29 mars 2015** pour le second tour.

A compter de ce scrutin, les conseils généraux et les conseillers généraux seront dénommés respectivement conseils départementaux et conseillers départementaux.

Pour la première fois, ces élections permettront de renouveler l'intégralité des conseillers départementaux, alors que les conseillers généraux étaient renouvelés par moitié au sein de chaque conseil général. La réforme renforcera ainsi la stabilité et la clarté des majorités pour la durée du mandat.

Un nouveau mode de scrutin sera par ailleurs appliqué. L'élection des conseillers départementaux se déroulera au scrutin majoritaire et binominal à deux tours. Dans chacun des nouveaux cantons, sur tout le territoire national, sera élu un binôme de candidats toujours composé d'une femme et d'un homme. Il s'agit d'une étape majeure en faveur de la parité et de la représentation des femmes dans la vie politique.

LA BIBLIOTHEQUE

NOUVEAUX HORAIRES :

Mardi et jeudi de 16h30 à 18h

Rappel : la carte d'adhérent est gratuite.

Appel aux bénévoles pour tenir les permanences !

LA MAIRIE

Le secrétariat de mairie est ouvert (hors congés)

Lundi : 8h30 > 12h - Mardi > 13h > 17h

Jeudi : 16h > 19h - Vendredi 14h > 16h

T. 02 54 43 22 31

mairie.stlubin@wanadoo.fr

Pendant les congés de fin d'année, le secrétariat sera fermé **du 22 décembre 2014 au 3 janvier 2015 inclus**

En 2015 on vote !

Vous avez 18 ans ou vous les aurez au plus tard avant la fin de l'année ? Vous venez d'emménager à St Lubin ou vous avez changé d'adresse ? Pour exercer votre droit de vote en 2015, inscrivez-vous sur les listes électorales avant le 31 décembre 2014. Il vous suffit de vous présenter en mairie muni(e) d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Enfin, les circonscriptions cantonales, dont le périmètre n'avait que très peu changé depuis leur création en 1790, ont fait l'objet d'une profonde révision de leurs limites afin de les adapter aux évolutions démographiques des territoires et de permettre la mise en œuvre du scrutin binominal.



Le nouveau mode de scrutin départemental permettra l'élection en mars 2015 de 98 conseils départementaux entièrement paritaires, représentant de façon équilibrée l'ensemble des territoires de chaque département.

Les élections régionales devraient se tenir en décembre 2015.

Le département de Loir-et-Cher, avec le nouveau redécoupage (décret n°2014-213 du 21 février 2014 paru au JORF du 26 février 2014) comportera 15 cantons pour le prochain renouvellement général de l'assemblée départementale.

L'AGENCE POSTALE

L'agence-postale sera fermée **le mercredi 24 décembre, le vendredi 26 décembre, le mercredi 31 décembre 2014 et le vendredi 02 janvier 2015**

Une tablette avec accès gratuit à internet sera disponible dans votre agence courant janvier.

Horaires habituels :

Lundi : 13h > 17h

Mardi & vendredi : 11h > 12h30 / 13h > 17h

Mercredi : 13h15 > 17h

Jeudi : 8h30 > 12h15 - Vendredi 14h > 16h

Fermée le samedi

LA BOULANGERIE

La boulangerie sera fermée le **vendredi 26 décembre 2014** et le **jeudi 1^{er} janvier 2015**

RECENSEMENT

Depuis Janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger. **Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent leur 16^{ème} anniversaire.**

La mairie remettra alors une attestation de recensement à conserver précieusement. En effet, elle leur sera réclamée si ils veulent s'inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire...).

Les données issues du recensement faciliteront leur inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.